

Sous-section 2.—Recettes et déboursés.

Les recettes fédérales au compte du fonds consolidé se montent pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1936 à \$373,222,206, soit une augmentation de \$13,747,446 sur l'année précédente; les recettes extraordinaires s'étant élevées à \$319,833 et autres crédits y compris les remboursements au compte capital et les crédits aux comptes non productifs à \$53,957, les recettes totales s'établissent à \$372,595,996. Les déboursés ordinaires à même le fonds consolidé sont de \$372,539,149 et les déboursés extraordinaires de \$102,047,285. Sous la nouvelle catégorie: "Entreprises du Gouvernement" (voir explications ci-dessous) les dépenses totales se sont élevées à \$50,940,401, sous "Compte capital," à \$6,544,154, et sous "Annulation", à \$514,566. Ainsi le total des déboursés s'est élevé à \$532,585,555. Il y a augmentation de \$159,989,559 dans la dette nette (dette brute moins actif vif) au cours de l'année. (Voir tableau 22 pour la dette portant intérêt.)

Les statistiques détaillées se rapportant aux recettes et déboursés figurent dans les tableaux 2 et 3. Les tableaux 4 et 5 donnent les chiffres principaux des déboursés et recettes du Dominion depuis la Confédération, et le tableau 6 les recettes et déboursés per capita, basés sur les recensements et le nombre estimatif de la population dans ces années. Les recettes et déboursés per capita classés selon les principaux postes font l'objet du tableau 7.

Changements dans les Comptes Publics, 1936.—Plusieurs changements importants sous diverses rubriques ont été apportés aux Comptes Publics en 1936. Du côté des recettes, les "Recettes de la Guerre et de la Démobilisation" qui paraissaient autrefois sous la rubrique "Recettes spéciales" ont été transférées aux comptes ordinaires (revenu casuel). Du côté des dépenses plusieurs item périodiques ont été transférés des recettes "spéciales" aux recettes ordinaires, comme il suit: financement d'emprunt, représentant les frais du lancement de nouveaux emprunts et le coût annuel de l'amortissement de l'escompte des obligations; contribution annuelle du Gouvernement à la caisse de retraite; contribution annuelle au maintien de la réserve des rentes viagères du Gouvernement; règlement des réclamations de guerre et les déboursés faits en vertu de la loi des passages à niveau. Une nouvelle catégorie de dépenses a été établie sous l'en-tête: "Entreprises du Gouvernement" pour parer aux dépenses encourues par le Gouvernement au sujet des Chemins de Fer de l'Etat, de la Canadian National Steamships et de diverses commissions de ports. Les autres changements majeurs sont l'établissement d'une catégorie séparée pour les annulations d'actif, et le transfert du paiement des pensions de vieillesse du ministère du Travail à celui des Finances.

La nouvelle classification des item aux tableaux 2, 3 et 7 a été adoptée pour les chiffres de 1936 mais on n'a pas tenté de juxtaposer les chiffres des quatre années antérieures à ceux de la nouvelle classification. Il en est résulté que, bien que les chiffres de chacune des années tels que donnés aux tableaux soient conformes aux chiffres inscrits aux Comptes Publics pour cette même année, en raison du remaniement qui a été fait pour 1936, ils ne sont pas partout établis sur une base de comparaisons.